REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 14 août 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève (Département du territoire) et de la Ville de Carouge

Transfert de terrains au profit de Carouge dans le quartier "Battelle-Tambourine"

La signature, ce 14 août 2025, de l'accord prévoyant le transfert de près de 4 hectares propriété de l'Etat de Genève à la Ville de Carouge constitue un pas essentiel pour le réaménagement du secteur "Battelle-Tambourine", selon le Plan localisé de quartier (PLQ) en force depuis 2018. Cet acte permet de concrétiser les engagements pris par ces deux acteurs pour finaliser ce quartier, en particulier la création d'aménagements extérieurs, le développement du parc public et l'amélioration de la mobilité.

Après plusieurs années de négociations et une importante mobilisation citoyenne, l'Etat de Genève et la Ville de Carouge ont entériné un accord foncier qui prévoit le transfert de près de 4 hectares à la commune de Carouge, dans le quartier de « Battelle-Tambourine ». Première étape de cet accord, cette cession permet ainsi à la Ville de Carouge d'entamer des aménagements transitoires dès septembre 2025.

Le parc Battelle devient communal

Cet accord historique, qui porte sur un montant global de 3 millions de francs pour les cessions foncières, est un pas décisif pour la mise en œuvre du nouveau projet de quartier « Battelle-Tambourine ». Ce dernier prévoit un apaisement du site à travers un nouveau schéma de circulation et des espaces publics requalifiés.

Cette opération inclut :

- Le transfert du Parc Battelle, soit plus de 2 hectares de zone de verdure à proximité du Rondeau ;
- Le transfert de la parcelle centrale du quartier qui accueillera, outre la place centrale, un équipement public de quartier. Un espace convivial est aussi planifié.

Aboutissement d'un long processus

Depuis la mise en œuvre d'un premier PLQ en 1996, ayant permis la réalisation du quartier tel que nous le connaissons aujourd'hui et l'arrivée des premiers habitants et habitantes dans les années 2000, l'aménagement du quartier a suscité de nombreuses critiques. Celles-ci concernaient principalement les problèmes de mobilité, l'insécurité induite par des axes de circulation peu adaptés au cœur du quartier et le manque d'espaces de vie conviviaux.

Ces demandes d'amélioration ont été exprimées par la population et l'association de quartier à travers plusieurs pétitions dès 2005. Ces sollicitations, relayées également par la commune, ont été à la base de la révision du PLQ initial (1996). Fruit de nombreux échanges et discussions entre la population du quartier, la commune et l'Etat de Genève, un nouveau PLQ « Battelle-Tambourine », a été élaboré ; adopté en 2018, il a remplacé le PLQ initial de 1996.

L'Etat de Genève et la Ville de Carouge ont ensuite pu procéder à différentes études et mandats dans le but d'engager les négociations sur le transfert des parcelles cantonales à la commune.

Aménagements transitoires et cessions privées à venir

Cette première étape permet à la Ville de Carouge d'entreprendre la réalisation d'aménagements transitoires dès 2025. Ces derniers permettront d'apaiser la circulation dans le quartier et d'améliorer le confort des cheminements. La place centrale du quartier sera végétalisée et réaménagée pour accueillir des espaces de jeux, des îlots de fraîcheur et de détente.

Cette cession sera complétée par une seconde étape de régularisation foncière, qui portera sur la cession d'emprises, provenant de parcelles privées, au domaine public communal carougeois conformément au PLQ.

Dans cette optique, des discussions se poursuivent en partenariat étroit entre l'Etat et la commune et des négociations seront menées conjointement auprès des propriétaires privés concernés. Les aménagements définitifs du domaine public se feront par étapes, à l'issue des négociations. Le réaménagement complet du quartier, à l'horizon 2030, inclut notamment un projet paysager pour le parc, des mesures visant à l'apaisement du trafic dans le quartier et la sécurisation du parvis de l'école de la Tambourine.

Pour tout complément d'information :

Ville de Carouge: Sonja Molinari, conseillère administrative, s.molinari@carouge.ch, +41 78 888 48 11;

Etat de Genève - département du territoire: Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, rafaele.gross@etat.ge.ch, +41 76 313 01 25.